



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 09 février 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 03 février 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hubert GORET a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	33
VOTANTS	43

CONVOICATION

Datée	du 03/02/2023
Affichée	le 03/02/2023

OBJET

Tarifs du 100 % Fibre

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE,.

Représentés :

Philippe CROTEAU par Pierre GOUEDARD

Pouvoirs :

Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Paule KLIMKO
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Christian BARBIER
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
 Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Éric ZO
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
 Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés :

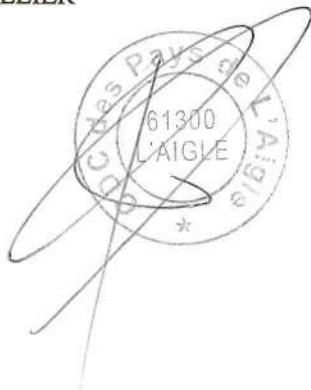
Nadège TROUILLET
 Jean-Marie GOUSSIN
 Marie-José MARTIN
 Hervé HAREL

Absents :

Marie-Odile TAVERNIER
 Pascal SUARD
 Maité GRANDCLERE
 Didier COUSIN
 François HUREL
 Jacky DE TAEVERNIER,
 Virginie VIOLET
 François CARBONELL

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
 Publié en ligne le 16/02/2023
 Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, informe les membres du conseil d'une proposition d'augmentation du tarif du 100% Fibre.

En effet, le 100% Fibre propose ses services depuis bientôt 8 ans. De nouveaux tarifs sont proposés pour faire face, entre autres, aux augmentations du coût de l'énergie et des tarifs de nos prestataires.

Les tarifs n'ont pas changé depuis 2019 et cette augmentation est justifiée par les services proposés : location de locaux meublés, intégrant la téléphonie, du débit en fibre optique symétrique, nettoyage des locaux, la mise à disposition d'une salle de pause équipée, présence et accueil physique du lundi au vendredi de 9h à 17h00 pour répondre aux diverses demandes des clients.

Il est donc proposé une augmentation générale de 5% des tarifs du 100% Fibre.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-171 du conseil communautaire en date du 28 novembre 2019 modifiant les tarifs du 100 % Fibre à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Considérant que les tarifs précédemment adoptés nécessitent d'être réévalués,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

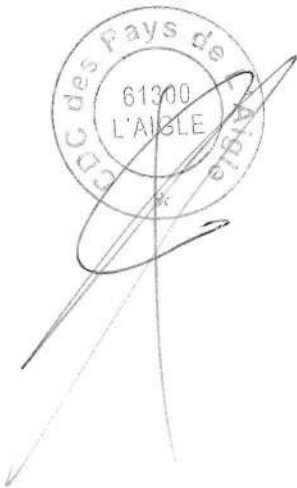
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du 100 % Fibre, à compter du 1^{er} mars 2023, annexés à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
Publié en ligne le 16/02/2023
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



TARIFS 2023

Applicable à compter du 1er mars 2023

DESIGNATION	SUPERFICIE	HEURE				1/2 JOURNEE				JOURNEE			
		NON COTISANT		COTISANT		NON COTISANT		COTISANT		NON COTISANT		COTISANT	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
BUREAU 1	13,50m ²	2,88 €	3,45 €	2,58 €	3,10 €	11,48 €	13,77 €	10,33 €	12,40 €	22,95 €	27,54 €	20,65 €	24,78 €
BUREAU 2	17,43m ²	3,44 €	4,13 €	3,10 €	3,72 €	13,77 €	16,52 €	12,38 €	14,86 €	27,53 €	33,04 €	24,79 €	29,75 €
BUREAU 3	9,80m ²	1,86 €	2,23 €	1,69 €	2,03 €	7,47 €	8,96 €	6,72 €	8,06 €	15,02 €	18,02 €	13,42 €	16,10 €
BUREAU 4	20,04m ²	3,44 €	4,13 €	3,10 €	3,72 €	13,77 €	16,52 €	12,38 €	14,86 €	27,53 €	33,04 €	24,79 €	29,75 €
BUREAU 5	12,05m ²	2,88 €	3,45 €	2,58 €	3,10 €	11,48 €	13,77 €	10,33 €	12,40 €	22,95 €	27,54 €	20,65 €	24,78 €
SALLE REUNION 1	23,05m ²	6,45 €	7,74 €	5,81 €	6,97 €	25,83 €	31,00 €	23,24 €	27,88 €	51,63 €	61,95 €	46,47 €	55,77 €
SALLE REUNION 2	19,10m ²	5,73 €	6,88 €	5,17 €	6,20 €	22,95 €	27,54 €	20,65 €	24,78 €	45,90 €	55,07 €	41,31 €	49,57 €
SALLE REUNION 3	43,21m ²	8,03 €	9,64 €	7,22 €	8,67 €	32,13 €	38,56 €	28,92 €	34,70 €	64,25 €	77,10 €	57,82 €	69,39 €
SALLE REUNION 4	42,15m ²	8,03 €	9,64 €	7,22 €	8,67 €	32,13 €	38,56 €	28,92 €	34,70 €	64,25 €	77,10 €	57,82 €	69,39 €

		SEMAINE				MOIS		MOIS>3 mois	
		NON COTISANT		COTISANT		COTISANT		COTISANT	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
BUREAU 1	13,50m ²	114,73 €	137,68 €	103,26 €	123,91 €	392,40 €	470,87 €	333,53 €	317,65 €
BUREAU 2	17,43m ²	137,69 €	165,22 €	123,92 €	148,71 €	470,87 €	565,05 €	400,25 €	480,30 €
BUREAU 3	9,80m ²	74,58 €	89,50 €	67,05 €	80,46 €	255,07 €	306,08 €	216,79 €	260,15 €
BUREAU 4	20,04m ²	137,69 €	165,22 €	123,92 €	148,71 €	470,87 €	565,05 €	400,25 €	480,30 €
BUREAU 5	12,05m ²	114,73 €	137,68 €	103,26 €	123,91 €	392,40 €	470,87 €	333,53 €	400,24 €
SALLE REUNION 1	23,05m ²	258,15 €	309,78 €	232,35 €	278,83 €	882,90 €	1 059,48 €	750,47 €	900,56 €
SALLE REUNION 2	19,10m ²	229,48 €	275,37 €	206,52 €	247,83 €	784,80 €	941,76 €	667,08 €	800,49 €
SALLE REUNION 3	43,21m ²	321,26 €	385,51 €	289,14 €	346,97 €	1 098,72 €	1 318,46 €	933,91 €	1 120,69 €
SALLE REUNION 4	42,15m ²	321,26 €	385,51 €	289,14 €	346,97 €	1 098,72 €	1 318,46 €	933,91 €	1 120,69 €

	HT	TTC
COTISATION ANNUELLE	39,90 €	47,88 €
COPIES NB	0,030 €	0,036 €
COPIES COULEURS	0,090 €	0,108 €
FORFAIT MENAGE	25,20 €	30,24 €
FORFAIT BADGE	5,25 €	6,30 €
FORFAIT REMISE EN ETAT/REPARATION	22,05 €	26,46 €

RECAP COUT COPIE

		papier A4	TOTAL
copies noir et blanc	0,0036 €	0,02 €	0,0186 €
Calcul copies couleurs	0,0360 €	0,02 €	0,0510 €



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-014-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023